

OUVERTURE DES DÉCHÈTERIES

La Communauté de Communes Saône-Beaujolais a décidé de rouvrir les déchèteries de son territoire à compter du mardi 28 avril, sur rendez-vous uniquement.

Pour la sécurité de tous, nous vous demandons de vous rendre sur les **déchèteries uniquement en cas de nécessité**, en triant vos déchets au préalable afin de rester le moins de temps possible sur les sites (15mn maximum).

Compte tenu de la fermeture de certaines filières de tri, les déchets suivants ne seront PAS acceptés :

- Mobilier
- Appareils électriques ou électroniques.

L'accès aux déchèteries pourra être refusé si les bennes sont pleines ou en cas d'abus d'utilisation du service.

Consignes pendant le confinement :

- 1 seule personne par véhicule
- Aucune aide de la part des agents pour les manipulations et créneau limité à 15 min : Il est donc important d'être autonome pour le déchargement. A défaut, attendre la fin du confinement.
- Pour garantir l'accès au maximum d'habitants, les déplacements en déchèterie sont limités à un seul passage par immatriculation par semaine.
- Port obligatoire du masque de protection ou d'une autre protection du visage

N'oubliez pas votre attestation de déplacement dérogatoire, cochez la case « déplacement pour effectuer des achats de première nécessité », y compris lorsque vous vous rendez à des containers de tri sélectif.

Pour prendre un rendez-vous, cliquer [ici](#)